

## **Extrait du registre des délibérations\_**

*L'an deux mille dix-huit et le douze septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni sur la convocation de René PADERNOZ, maire de YENNE. Tous les membres en exercice sont présents : Christian CHAPEAU, Laurence CORNUT, Elsa ECHANTILLAC, Gwénaëlle FALAISE, Robert LEGRAND, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Sylvie MOULARD, Jocelyne PROVENT, Jérôme PUTHON, Jean-Marc WATIER.*

**Membres excusés ayant donné procuration** : Catherine DESMOUGINS donne procuration à Laurence CORNUT, Marie Rose DLOUHY donne procuration à Jean-Marc WATIER, Claudine BOLLIET donne sa procuration à Christian CHAPEAU, Louis BELLY donne sa procuration à René PADERNOZ, Martine MILLION BRODAZ donne sa procuration à Sylvie MOULARD.

**Membres excusés** : Philippe GACHE,

**Membres absents non excusés** : André BENET, Robert COUTURIER, Cécile CELEYRON, Valérie ALMAIDA, Michel DULLIN

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

**membres en exercice : 23 / présents : / 12 quorum atteint**

- **11 absents et 5 procurations**

### **APPROBATION du relevé de décisions de la séance du 24.07.2018**

**Votes** : Pour : 17 (dont 5 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

### **ORDRE DU JOUR** :

#### I- **DELIBERATIONS**

##### **1/👉 Cession de parcelles à la SAFER pour Terre de liens**

Afin de faciliter l'émergence d'une agriculture différenciée sur la commune de Yenne, la municipalité a soutenu le projet d'installation de deux agriculteurs associés en vue d'une production maraichère locale et biologique dont la demande va en s'accroissant.

La procédure d'achat de bâti et terrains pour cette installation est complexe. Elle fait intervenir la Safer et la Foncière de Terre de Liens avec pour but de sécuriser le devenir de cette exploitation, et d'autres, par des échanges de terrains dédiés à l'agriculture biologique pour faire des regroupements parcellaires cohérents.

Dans ce contexte le Conseil Municipal s'engage à céder à la Safer des parcelles sises dans la zone Natura 2000 du marais de Lagneux qui appartiennent à la commune. Néanmoins, elles restent situées en dehors du périmètre du marais « renaturé » dont la gestion a été confiée au CEN.

Cette cession permettra de consolider le projet d'installation en agriculture biologique de la ferme Terre de Liens du Haut Somont.

Ces parcelles communales, d'une surface totale de 2,54 ha, cadastrées n° B 1714, 1728, 1729, 1731, 1809, 1825, 1826, sont associées à une parcelle privée incluse entre les parcelles communales, cadastrée n° B 1727, qui, après échange avec la parcelle B 1714, sera intégrée dans la vente pour former un ensemble de parcelles attenantes. Cet ensemble est cédé à la Safer et permet de former une unité d'exploitation d'un même tenant d'une surface de 2,6175 ha. Il a été débattu de l'état de la parcelle cadastrée n° B 1728 qui a servi, en 1985, à l'enfouissement de déchets enterrés à une profondeur de 3 m sur une emprise décrite de 10 m x 15 m. Cet historique, connu des lieux, a été porté à la connaissance de l'acquéreur qui confirme par courrier qu'il en assumera les éventuelles conséquences non opposable à la vente et à l'usage futur de la dite parcelle par ailleurs située en zone humide, inondable, classée Natura 2000. Le prix de vente est 0,40 € a été fixé par le Service des Domaines.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
CONFIRME l'ensemble des propositions  
AUTORISE le maire à signer tout document utile.

**Votes : Pour : 14 (dont 5 procurations)      Contre : 3 (Jocelyne Provent, François Moiroud et Patrick Million-Brodaz)      Abstention : 0**

## **2/👉 Suppressions suivies de créations de postes de travail (en raison des nouveaux rythmes scolaires) :**

Conformément au changement des rythmes scolaires et aux propositions de modifications des postes de travail des agents affectés aux écoles primaire et maternelle, ayant fait l'objet d'un examen en séance du 24.07.2018 et ayant reçu l'aval du comité technique paritaire dans sa séance du 30 août 2018

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
ENTERINE l'ensemble des propositions qui seront effectives dès le mois d'octobre.

**Votes : Pour : 17 (dont 5 procurations)      Contre : 0      Abstention : 0**

### **3/ Avenants pour travaux (divers lots) – Marché : Rénovation énergétique de l'école élémentaire)**

Les travaux de rénovation thermique se sont déroulés pendant tout l'été y compris les jours fériés, permettant ainsi aux élèves de réintégrer les lieux dès la rentrée scolaire dans les classes de l'école élémentaire. Reste des travaux qui se réaliseront jusqu'en octobre dans des conditions de sécurité assumées. Des avenants indispensables nécessitent d'être adoptés pour certains des lots du marché, comme suit.

- **lot n°1 Désamiantage** - Entreprise TMBI : + 820 € HT portant le montant du marché de 62 730 € HT à 63 550 € HT (+1%) Les travaux supplémentaires concernent le désamiantage de conduits en fibrociment découverts dans les faux-plafonds et dont la dépose a été rendue nécessaire par les travaux. Par ailleurs, les travaux en plus (désamiantage des dormants de 4 fenêtres) s'équilibrent avec les travaux en moins (plinthes du hall laissées en place ainsi que non-dépose des dormants des ouvertures).

- **lot n°2 gros-œuvre VRD** - TMBI : pas d'avenant (bilan prévisible - 2 220 € HT)

- **lot n°3 – Isolation vide-sanitaire** : entreprise ROCHE : résilié

- **lot n°4 vêtture** - ITE - toiture - entreprise BOTTERI : pas d'avenant (bilan prévisible - 3 000 € HT).

- **lot n° 5 menuiseries** - entreprise AGR : (pas d'avenant supplémentaire : pm avenant n°1 + 9 730 € HT validé au conseil municipal du 24/07/18)

- **lot n° 6 ventilation** - entreprise LAGRANGE : pas d'avenant ni de moins-value.

- **lot n°7 électricité** - entreprise GAILLARD : + 3 942.23 € HT portant le montant du marché de 11 883.86 € HT à 15 826.09 € HT (+ 33%).

Les travaux supplémentaires concernent l'ensemble des remplacements des éclairages extérieurs - prévus initialement en simple dépose-repose – permettant également une mise aux normes PMR du cheminement extérieur et divers travaux non-prévus tels que réparation de câbles sectionnés dans le cadre des percements de dalles)

- **lot n°8 peintures et faux-plafonds** - entreprise GAUTHIER : + 1 223.30 € HT portant le montant du marché de 51 500 € HT à 52 723.30 € HT (+2%)

Le montant global des travaux tenant compte de ces avenants et des moins-values passe donc de 624 864 € HT à 635 359 € HT soit +1.6 %

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

ACCEPTE les avenants présentés comme suit

AUTORISE le maire à les signer, ainsi que toute autre pièce utile

**Votes : Pour : 16 (dont 5 procurations) Contre : 1 (S. Moulard) Abstention : 1 (Laurence Cornut)**

**\*Affermissement de la tranche conditionnelle qui pourrait être réalisée durant les 2 semaines de vacances scolaires du 22 octobre au 2 novembre) :**

**- lot n°4 vêtur - ITE - toiture - entreprise BOTTERI : affermissement de la tranche conditionnelle + 48 000 € HT (couverture)**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

ACCEPTE la réalisation du lot n°4 -

AUTORISE le maire à signer tout document utile pour ce faire

**Votes : Pour : 17 (dont 5 procurations) Contre : 0 Abstention : 0**

*Le maire remercie les personnels des Services techniques et des écoles qui sont intervenus y compris le samedi et le dimanche, veille de la rentrée pour que tout soit réaménagé, remis en place et nettoyé pour permettre une rentrée scolaire dans des conditions optimales*

#### **4 / Admissions en non valeurs :**

Le maire propose d'admettre en non valeurs des factures d'assainissement pour un montant de 136.83€, après que tous les recours engagés aient échoué.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

ACCEPTE l'admission en non valeurs des factures d'assainissement pour un montant de 136.83€,

**Votes : Pour : 17 (dont 5 procurations) Contre : 0 Abstention : 0**

#### **5 / Avenant au contrat de fournitures et livraison de plaquettes (chaufferie bois)**

Le marché de fournitures de plaquettes passé avec l'entreprise Vieux Melchior à (38490) SAINT ONDRAS, pour alimenter la chaufferie bois collective, notifié le 16 septembre 2015 pour une durée de 3 ans, arrive à son terme.

Après discussion avec l'entreprise et confirmation de la part de la trésorerie sur les modalités administratives : il est proposé de reconduire pour une durée

d'un an le présent marché par passation d'un avenant au marché initial, la qualité des plaquettes étant totalement satisfaisante par rapport au cahier des charges et régulière tout au long de la saison.

Le prix unitaire de fourniture des plaquettes pour la saison de chauffe 2018-2019 sera celui de l'avenant n°1 passé en septembre 2016, à savoir 103 € HT la tonne.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
ACCEPTE l'avenant proposé  
AUTORISE le maire à le signer ainsi que tout autre document utile

**Votes : Pour : 17 (dont 5 procurations)    Contre : 0    Abstention : 0**

### **6 / ↪ Garanties d'emprunts à l'OPAC (suite à rallongement des durées)**

La collectivité est toujours sollicitée au même titre que le Département pour garantir les emprunts contractés par l'OPAC e vue de la construction de logements sociaux sur son territoire. Cependant, ayant eu la possibilité de rallonger la durée d'un prêt, l'OPAC sollicite la garantie de la collectivité pour cet emprunt réaménagé

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré  
ACCEPTE DE GARANTIR le prêt réaménagé d'un montant de 950 821.53 €, dont la durée a été rallongée de 5 ans (passant de 15ans à 20 ans)

**Votes : Pour : 17 (dont 5 procurations)    Contre : 0    Abstention : 0**

## **II - Questions diverses**

### **↪ Rapports des commissions**

-

#### **Christian Chapeau**

- PLU : zonage et OAP des zones à construire en cours; pour préparer la prochaine réunion du PLU sur le thème des déplacements, une date de

réunion d'étude de la commission urbanisme, élargie aux conseillers municipaux qui le souhaitent sera recherchée un soir à 20 h00.

- Marais de Lagneux : travaux de parachèvement en cours pour fin programmée lundi 17 septembre, afin de lever le manquement administratif lié au dysfonctionnement observé de certains OH.

### **Jérôme PUTHON:**

- Cérémonie du 11.11.2018

S'agissant du 100 ème anniversaire du 11.11.1918, la cérémonie organisée en partenariat avec les Anciens Combattants le dimanche 11.11.2018 à 15 heures au monument aux morts, sera précédée et agrémentée de temps forts dès le 9 novembre, avec une conférence à ST Jean de Chevelu, le 10 novembre avec des animations par les « Tambours de l'Odysée », la Compagnie du Chat aux Grandes Oreilles, Music'Yenne, avec des expositions préparées par des élèves de l'école élémentaire, du collège, du centre de loisirs, des animations musicales produites par les « Tambours de l'Odysée », la Compagnie du Chat aux Grandes Oreilles, Music'Yenne, et la projection de deux films à la salle polyvalente de YENNE : « les Croix de Bois » et « Au revoir là-haut », offerts au public, par la municipalité de St Jean de Chevelu, pour le 1<sup>er</sup> film, le samedi 10 novembre à 20h et par la municipalité de Yenne, pour le second, dimanche 11 novembre à 18h (voir affiche sur site de la mairie)

### **Jean Marc WATIER :**

- Bibliothèque : présentation de l'opération « Bibliothèques Daisyrables » qui va être mise en place en faveur des publics « empêchés de lire »
- Bulletin municipal : il sera distribué courant septembre
- Travaux du nouveau restaurant scolaire en octobre, liés à l'aménagement du local dédié au secours populaire dont les travaux ont commencé
- Plan de la ville : en cours d'élaboration
- Chambre funéraire : étude de faisabilité en cours
- Forum des Associations (merci à Claudine pour l'organisation)

### **René PADERNOZ :**

#### **Rentrée scolaire 2018- 2019 :**

**Ecole maternelle** : 5 classes dont l'ouverture de la 5ème classe  
123 élèves avec une moyenne de 30.5 élèves par classe

L'inspecteur d'académie de la circonscription d'Aix les Bains est venu compter les enfants dans chacune des classes le lundi, de la rentrée. Le mercredi qui suivait, la création était entérinée.

**Ecole élémentaire** : 8 classes -189 élèves

**Information diverse :**

Politique locale du commerce : réflexion sur l'éventuel transfert à l'intercommunalité

-----

**Prochaine réunion de conseil municipal**

Mardi 9 octobre 2018 à 20h

Le maire,

R. PADERNOZ